



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 11 SEPTEMBRE.

Aujourd'hui, à une heure du matin, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours sont arrivés aux Tuileries. A midi, les princes sont allés à Neuilly, et ensuite aux courses du Champ-de-Mars.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui deux ordonnances royales contresignées par le ministre de l'intérieur.

La première nomme préfet de police M. Gabriel Delessert, préfet d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Gisquet, dont la démission est acceptée.

La seconde nomme sous-secrétaire d'état de l'intérieur, M. Charles de Rémusat, député, en remplacement de M. Gasparin.

Les ambassadeurs ont fait aujourd'hui leur visite officielle à M. Molé. Le ministre des affaires étrangères est souffrant et au lit depuis hier.

Le *Journal des Débats* a annoncé hier que le gouvernement a nommé un ambassadeur en Espagne.

Un journal dit ce matin que le choix du cabinet s'est arrêté sur M. Eugène d'Harcourt, membre de la chambre des députés.

Les feuilles ministérielles ne révèlent pas encore le nom du personnage désigné pour l'ambassade de Madrid; mais un journal du matin dit que ce poste, sollicité par M. le comte d'Harcourt a été donné au maréchal Molitor. Il est certain que si M. le comte d'Harcourt est grand d'Espagne, M. le maréchal Molitor a commandé un corps d'armée dans la campagne de 1823. Ce sont là de singulières lettres auprès d'un cabinet porté au pouvoir pour rétablir la constitution de 1812.

Il se forme au Marais une association contre les duels. Trois obligations principales sont imposées aux affiliés : 1° de faire le serment de ne jamais se battre, 2° de ne pas servir de témoin; 3° d'employer tous les moyens de conciliation pour empêcher les duels.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 8 septembre :  
 « Nous avons sous les yeux les journaux de la Nouvelle-Orléans. Ils sont remplis d'annonces pour des ventes d'esclaves mâles et femelles, qu'on offre de céder pêle-mêle avec des ânes, chevaux, juments et autres bêtes de somme. Les immenses colonnes des journaux américains (colonnes dont la dimension est plus que quadruple des nôtres) contiennent aussi un nombre considérable d'avis, promettant une prime à quiconque arrêtera des esclaves en fuite et les ramènera à leurs maîtres. Le cynisme avec lequel cette barbare exploitation d'une race par l'autre s'étale à tous les yeux a quelque chose de révoltant pour les lecteurs de notre hémisphère.

On lit dans la *Presse* :  
 « Une subvention de 8 000 francs par mois vient d'être donnée par M. de Metternich, à un journal qui défendait il y a quelques jours l'opinion extrême gauche et qui maintenant vient de passer à l'opinion légitimiste. On ne sait pas encore si M. le vicomte de Cormenin a cessé d'être du nombre de ses rédacteurs.

On lit dans la *Presse* :  
 Il se présente à décider une question grave qui doit être

livrée à la publicité, et dont la presse seule peut se constituer arbitre.

C'est la question de savoir quel choix devra faire, entre les risques d'un assassinat ou les hasards d'un duel, l'homme placé dans la situation que voici :

Il est diffamé par un journal, odieusement flammé !

Il fait un procès au journal en diffamation.

Un autre journal intervient dans la lutte sans y être provoqué par aucun fait.

Une explication et un duel s'ensuivent.

Ce duel est malheureux, les deux adversaires tombent frappés, l'un mortellement, l'autre gravement.

Celui qui a survécu, avant de s'être relevé du lit sur lequel il est resté cinq semaines étendu, reçoit une première provocation à laquelle deux illustres généraux font la réponse qu'ils jugent conforme à l'honneur.

Une nouvelle provocation lui parvient encore; celle-ci ne se borne plus à renfermer des outrages, elle contient des menaces. Quel réponse y fera-t-il ?

Acceptera-t-il le nouveau duel qu'on lui propose ?

Pour lui l'existence est peu de chose; si l'on donnerait volontiers, on le sait, mais il n'a pas de sa vie l'entière liberté, et parmi ses devoirs il a mis celui de la défendre.

Et si dans ce duel la fatalité le poursuivait encore, quel serait le jugement porté sur sa conduite ?

Et si après ce duel un autre duel lui était de nouveau proposé, ayant accepté le second, quel motif aurait-il de refuser le troisième ?

Ainsi traqué dans une position sans issue, que doit-il faire ?

Refuser le duel, — accepter l'assassinat ?

Accepter seul le combat contre un parti tout entier, s'il le faut, s'exposer à sa vengeance plutôt que d'agréer un duel par peur !... plutôt que de laisser s'établir par un précédent funeste une tyrannie que les lois ne pourraient ni prévenir ni punir.

Tel est l'avis qu'il a cru ne devoir prendre que de lui-même, et dont il n'a point voulu que ses amis eussent à partager la responsabilité.

Si succombe dans la lutte par un assassinat, sa mort du moins alors sera glorieuse, car il ne l'aura point misérablement joué; il l'aura utilement exposé, et vaillamment défendu contre l'insolence d'une intolérable domination.

Après cette résolution rendue publique, et que la presse et les partis à leur gré jugeront, un devoir lui reste à remplir, c'est d'imprimer textuellement la lettre qu'il vient de recevoir, et d'exposer dans toute leur vérité les faits qui l'ont précédée.

### FAIT.

A. M. Emile GIRARDIN, député.  
 Paris, ce 8 septembre 1836. *Confidentielle.*

Monsieur,

Sachant que vous êtes parfaitement rétabli de votre légère blessure du 22 juillet... je vous écris, monsieur, pour vous rappeler le serment que j'ai fait à mon loyal ami Armand Carrel!!! et vous l'avez bien entendu, je crois; dans tous les cas je vous le rappelle ici; c'était celui de le venger... sur le même terrain. Je vous engage très fort, monsieur, à accepter le cartel que je vous propose ici, à l'épée ou au pistolet, comme vous l'entendrez; mais avec la condition

qu'il sera tiré au sort, à qui tirera le premier, et à vingt pas seulement. Vous ne doutez plus maintenant monsieur que vous n'avez plus une voix honorable dans le public, pour vous justifier de votre inexplicable conduite envers M. Carrel; et que pensera de vous ce même public, lorsqu'il saura que mon trop généreux ami vous a dit, en présence de vos témoins, « Je déclare même, et cela sans crainte, que je ne pensais pas du tout à M. Girardin lorsque j'ai écrit l'article du *National*. »

Ha! Monsieur dans ce moment là, ne deviez-vous pas prier M. Carrel de vous tendre la main, et de vous excuser de l'avoir provoqué; oui! monsieur, c'était ce qu'aurait fait un homme d'honneur, et vous ne l'avez point fait... Je dois aussi, monsieur, vous prévenir que, si vous acceptez le combat que je vous propose, vous pourrez dormir en paix, et vaquer à vos affaires sans crainte de recevoir des avertissements par les nombreux amis de Carrel! car, monsieur, vous la danserez d'une manière ou d'une autre, si vous n'acceptez pas le duel que je vous propose; réfléchissez-y. Enfin, monsieur, je vous préviens que j'entrerai dans la prison du roi, dite Ste. Pélagie politique, dans quelques jours et pour trois mois; ainsi tâchez de me répondre de suite.

J'ai l'honneur de vous saluer,

MAURICE PERSAT,

Ex capitaine de cavalerie et membre de l'ordre national de la légion d'honneur par l'Empereur.

Rue Chabrol, n° 42.

Ici M. de Girardin explique longuement les faits qui ont précédé son duel avec M. Carrel. (Nous les ferons connaître).

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de Madrid sont du 3 septembre. Gomez s'en est éloigné, mais il paraît que les esprits sont encore fort agités, et cette pointe hardie du chef carliste a produit sur tout le monde une vive impression.

La polémique des journaux espagnols que nous avons sous les yeux est fort insignifiante; ils enregistrent des décrets des *exposicions* à la reine, des récits pompeux de la proclamation de la constitution de 1812 dans les moindres bourgades du royaume, et ne donnent pas la moindre idée d'une situation trop violente pour se prolonger encore longtemps.

Une réaction a eu lieu dans la ville de Grenade contre la junte qui s'y était formée et qui ne voulait pas se dissoudre. Ses mesures arbitraires pour se procurer de l'argent avaient mécontenté la population, qui s'est soulevée le 26 du mois dernier, et qui a nommé ensuite une municipalité constitutionnelle.

Les journaux espagnols ne s'occupent pas des dispositions de la France et de l'Angleterre à l'égard du nouvel ordre de choses; mais nous remarquons dans l'*Echo del Comercio*, parmi de petites nouvelles sans importance, un mot très-violent contre les hommes insensés, les mauvais patriotes, les ennemis de la liberté qui appellent encore l'intervention étrangère.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un propriétaire. — J'ai fait citer monsieur devant vous, M. le juge de paix, pour son terme de juillet qu'il s'est refusé à me payer.

### ENFIN!!

#### DERNIER CHAPITRE D'UN ROMAN NOUVEAU.

Parmi les publications du *Museum littéraire*, qui s'imprime à Bruxelles, on trouve l'œuvre de M. Frédéric Soulié, intitulée: *les deux Cadavres*. Ce titre, tout terrible qu'il est, ne donne pas encore une idée juste de l'ouvrage; ce n'est pas avec deux cadavres seulement que l'auteur se joue; il entasse à plaisir les tableaux les plus horribles: exhumations, potences, tortures, chaque page du roman offre une de ces images. Nous ne voulons pas en donner ici l'analyse; nous ne le pourrions pas; nous allons seulement extraire quelques passages des deux derniers chapitres:

Il faisait nuit, une nuit de janvier! Richard n'avait point de manteau; le sien était resté sur son cheval. Il se sentit le cœur brisé par un mot de Charlotte, car il lui avait parlé d'espérance, de fuite, de bonheur, d'amour; elle lui avait répondu qu'elle avait froid! — Eh! bien, lui dit-il, viens au château, il doit y avoir du feu.

Charlotte, à ces paroles, repoussa Richard, comme si c'eût été une insulte poignante; au château! dit elle, au château! Puis, après une pause, elle ajouta: — Mourir! oh! mourir!

Richard ne pouvait la comprendre, il s'imagina qu'elle craignait de se montrer avec lui aux domestiques. — Il lui dit: ne crains rien, Charlotte j'ai mon épée, et nul ne te regardera ici qu'avec respect. Viens, Charlotte, viens au château.

La jeune fille se leva et se prit à courir vers la route avec une rapidité singulière. Richard s'élança après elle, l'arrêta, et la saisit dans ses bras; elle se débattit avec violence; Charlotte, sous le poids d'une horreur inexplicable, voulait fuir encore, et ne pouvait supporter la vue du château.

Oh! si le jour avait lui! si Richard avait pu voir l'horrible tableau qui s'était étalé quelques heures avant sous les yeux de Charlotte! Oh! sans doute, il eût expliqué la persévérance de cette fuite; il eût deviné que la malheureuse avait été chassée de ce château par des événements.

Richard était désespéré; il ne savait que faire; il regardait vaciller une lucarne qui menaçait de mourir à chaque minute; il considé-

rait Charlotte immobile, dont les dents claquaient, qui se ramassait sur elle-même et se pressait contre lui en murmurant tout bas: j'ai froid! allons-nous en! j'ai froid!

Il ne pouvait ni l'emporter, ni l'emmener, ni la laisser. Il s'arma de courage et prend un parti décisif: il défait son écharpe de soie, approche Charlotte d'un arbre et l'y attache fortement. A peine se sent-elle ainsi liée qu'elle pousse des cris aigus; elle se débat, elle se heurte le front, se déchire les bras. Richard s'arrête un moment; il est prêt à la détacher; mais la pitié l'emporte, il s'éloigne et court vers le château.

Il tire son épée, entre, et suit d'abord un long vestibule. L'obscurité était complète, et, du bout de son épée, il tâta au hasard les objets qu'il rencontrait. Tout-à-coup son pied heurte violemment contre un corps qui résiste, et dont son épée, qu'il tenait un peu élevée, ne l'avait point averti. C'était la première marche d'un escalier; c'est sans doute celui qui conduit à la chambre où se trouve la lumière qu'il a vue. Il monte. En montant, toujours l'épée en avant pour reconnaître chaque marche avant d'y mettre le pied, il sent une masse considérable qui obstrue l'un des degrés; il la tâte avec son épée sans pouvoir en distinguer la forme; il la frappe sans qu'elle rende aucun son; il se baisse pour la toucher; c'était le corps d'un homme jeté en travers de l'escalier! Richard faillit tomber à la renverse. Au milieu de l'obscurité, il lui sembla voir étinceler des yeux; dans le silence, retentit l'entourail, il crut entendre un gémissement. Il demeura immobile; il écouta; il n'entendit rien!

Mais Richard avait un courage d'acier qui pouvait plier, mais qui se redressait aussitôt. Il monte l'épouvantable degré, il arrive au premier étage, il trouve les portes ouvertes; il les franchit; il passe de chambre en chambre, éclairé par cette terne lumière que la nuit laisse filtrer dans les ténèbres; il traverse de vastes appartements, où ses pas retentissent comme sur un cerceau vide. Enfin, à travers les joints d'une porte, il voit luire une clarté imperceptible; il se précipite, brise la porte, et entre dans une vaste salle, où brûlent les restes d'un feu presque éteint. Cette pièce était somptueusement meublée; on y voyait de larges fauteuils, ça et là dispersés; de hautes armoires dont les cuivres s'illuminaient des jets de lumières,

et on voyait pendre au plafond les longs rideaux d'un lit élevé sur une estrade. Richard s'approche du foyer et cherche partout une torche; il n'en trouve pas; il cherche partout des objets propres à rallumer le feu; il trouve un rouet, il le met en pièces, il prend des étoffes, il casse des chaises; il entasse tout dans la cheminée; il s'aperçoit que les étoffes qu'il a données au feu se sont facilement allumées, il vent lui en livrer encore; il monte vers le lit, écarte les rideaux, arrache un couvre-pieds, arrache les couvertures et les draps, et découvre un corps raide, étendu dans ce lit. A cette heure, l'insensé avait tout oublié; il ne songeait plus ni à l'état de cette maison, ni à l'horreur qui s'y trouvait semée à chaque pas. Charlotte avait froid, il avait froid! C'était là toute sa pensée, un peu de feu pour la réchauffer était devenu toute son espérance, tout son désir. Mais quand il vit ce corps gisant sur le lit, oh! alors un tremblement frénétique le saisit; il se sent enfermé dans cette maison où la mort est dans l'air, où les pieds et les mains heurtent des cadavres. Une horrible cotière s'empara de lui; il ne veut pas être vaincu par tant d'obstacles, ce qu'il a résolu, il le fera; il sauvera Charlotte! il écartera de son passage ces morts dégoûtants; il l'apaisera dans cette chambre, il l'y réchauffera, et demain il appaisera ses terreurs. L'entourera d'amour, la fera vivre, malgré le ciel et malgré le fleau, dans cette maison de malédiction. Il s'apprête à exécuter son projet; et, pour que Charlotte ne subisse pas cet aspect terrible, il saisit le cadavre pour le jeter au loin.

Horreur!... à peine sa main l'a-t-elle touché, qu'un tressaillement parcourt ce corps froid et roidi, sa figure s'agit, ses yeux se ferment et s'ouvrent, comme s'ils cherchaient et craignaient la lumière; ses lèvres remuent, et Richard voit se soulever sur son séant ce cadavre abandonné; de long cheveux gris tombent sur ses épaules décharnées, ses yeux rouges et ensanglantés roulent affreusement dans leur orbite.

Cependant, nul soupir, nul gémissement ne sort de sa poitrine et ne vient attester la vie. Enfin, un bras se lève, un bras, sec, décrépit; une main s'étend, longue, étroite et froide; elle s'appuie sur l'épaule de Richard, le saisit, s'y cramponne, l'attire; Richard subit cette hideuse attraction; stupide, anéanti, il cède au pouvoir qui

*M. le juge de paix.* — Quelle raison donne le locataire ?  
*Le locataire.* — La raison que nous avons manqué de brûler, moi, ma femme et tous les locataires, d'un incendie que monsieur a laissé allumer dans sa maison, sous le prétexte qu'il est assuré.  
*M. le juge de paix.* — Quels dommages avez-vous éprouvés ?  
*Le propriétaire.* — Aucun, M. le juge de paix ; le feu a pris au toit de la maison et n'a incommodé que les locataires du troisième ; monsieur demeure au second.  
*Le locataire.* — Monsieur demeure au second, c'est bien aisé à dire, mais ça n'empêche pas que votre incendie n'était pas du tout agréable à considérer et qu'il nous a fait du tort.  
*M. le juge de paix.* — Mais quels torts ? encore une fois, il faut les faire connaître au tribunal.  
*Le locataire.* — D'abord, au premier moment qu'on a crié au feu, ma femme qui rajoutait une goutte d'eau à la marmite qui avait bouilli trop fort, a été si saisie qu'elle a eu peur et a renversé tout le bataclan, bouillon et tout dans les cendres, sans pouvoir réchapper seulement un bout de sarotte.  
*M. le juge de paix.* — J'entends, vous n'avez pas mangé la soupe ce jour-là.  
*Le locataire.* — Ni le bouilli, ni les légumes, ni rien, même que ma femme en a eu une indigestion, qu'il a fallu aller chez l'apothicaire chercher une portion qui m'a coûté une trentaine ou une quarantaine de sous, sans me rappeler au juste.  
*M. le juge de paix.* — Ensuite ?  
*Le locataire.* — Ensuite nous avons perdu notre journée, moi et ma femme, à prêter notre sciau et à regarder les pompiers manœuvrer la flamme, que ça faisait dresser les pieds sur la tête.  
*M. le juge de paix.* — Avez-vous travaillé à éteindre l'incendie ?  
*Le locataire.* — Impossible, monsieur ; ma femme était malade, comme je vous ai dit, et moi j'en avais assez de la soigner.  
*M. le juge de paix.* — Avez-vous éprouvé d'autres pertes ?  
*Le locataire.* — Infinitement d'autres, de ces pertes. N'y ayant plus de toit à la maison, il est tout naturel que vu l'eau de la pluie qui tombait sur le plancher du troisième, qui nous servait de couverture à nous du second, nous ne pouvions pas fermer l'œil sans que nos effets soient trempés comme une soupe.  
*M. le juge de paix.* — Quels effets avez-vous perdus ?  
*Le locataire.* — Une chemise à ma femme et un pantalon blanc à moi qui était naturellement dans une armoire, et que l'eau qui dégoulinait du mur a mis dans un état que c'était une dégoutation.  
*M. le juge de paix.* — Il n'y avait qu'à les faire laver.  
*Le locataire.* — C'est justement ce que ma femme a fait ; mais comme elle ne se trouvait pas guérie du saisissement de l'incendie, l'eau de savon lui a tourné apparemment sur l'estomac, et l'a fait tomber malade pendant trente-cinq jours qu'elle n'a pu aller en journée. C'est des pertes tout ça, pour des pauvres ouvriers qui n'ont que leurs bras pour travailler.  
*M. le juge de paix.* — Tout cela ne devait pas vous empêcher de payer votre terme, sauf à former ensuite une réclamation en indemnité des dommages que vous aviez éprouvés.  
*Le locataire.* — Oui, c'est ça ; j'aurais été propre de payer le terme : une fois payés, les propriétaires, c'est comme aux impositions, ça ne rend plus rien.  
*Le tribunal,* attendu que la dette réclamée par le propriétaire est constante et avouée, et qu'il ne lui a pas été fait de réclamation légale, condamne le locataire à payer 30 fr. pour son terme de juillet.  
*Le locataire.* — Si c'est possible, de perdre quand on a droit ! Et le locataire du troisième, que c'est lui qui a mis le feu à l'incendie, il en a bien eu une d'indemnité. C'est bon ! à mon tour, à c'te heure : j'vas mettre le feu à mon second, moi, et nous verrons comme le propriétaire s'en trouvera à son premier.  
*M. le juge de paix.* — Ne faites pas de pareilles menaces, elles pourraient vous conduire loin.  
*Le locataire.* — C'est juste, c'est juste ; mon Dieu, mes-

sieurs, c'est pas pour moi que je parle, c'est pour ma femme qui va encore me traiter de bête et d'imbécille... Cré non d'un fichette ! si je rentre ce soir à la maison avant onze heures et demie, minuit, j'appelle pas *Chanudet* de mon nom.

HOLLANDE.

Le *Journal de La Haye* contient l'état suivant de la situation industrielle de la Hollande au 31 décembre 1835 :  
 Le nombre des navires en destination d'Amsterdam a diminué par l'état de souffrance toujours croissant de la navigation de la Baltique, du Danemarck et de la Russie, etc., occasionné par la diminution du commerce des bois du Nord. La navigation des Indes occidentales et par contre en plein progrès ; les importations sont considérables : en 1835, on n'a pas importé moins de deux cent cinquante mille balles de café et quarante six mille canastres de sucre, outre une grande quantité d'indigo, de cuirs, etc.  
 La navigation sur Surinam a repris ; on y emploie maintenant des bâtimens de plus petite calaison qu'autrefois : on a importé de là, à Amsterdam, trente mille barils de sucre.  
 Le commerce du thé languit. Il n'est arrivé aucun chargement en droiture de Chine ; le thé de Java promet de bons résultats.  
 L'exportation du café et du sucre raffiné pour les états d'Allemagne a été insignifiante ; mais l'envoi de ce dernier article d'Amsterdam dans la Méditerranée, ainsi qu'à Hambourg, a été très-considérable.  
 La navigation nationale est dans un état très prospère ; la capitale possède aujourd'hui une flotte marchande qui ne laisse rien à désirer.  
 La navigation pour l'Amérique du Nord rencontre de nouveaux obstacles, par suite des droits élevés qui y ont été établis.  
 On se plaint aussi, à Amsterdam, des entraves mis à la navigation du Rhin ; on jette les yeux sur un chemin de fer dans la direction de Cologne, ne fût-ce que jusqu'à Arnhem pour y remédier. Le commerce d'Amsterdam désire qu'on emploie un bateau à vapeur d'une plus grande force.  
 Les grandes fabriques de coton établies à Harlem et ailleurs exercent la meilleure influence sur le débouché du coton brut et des ingrédients pour la teinture. L'imprimerie de coton de M. Piemp Van Duveland, de Rotterdam, mérite d'être citée.  
 La raffinerie de sucre d'Amsterdam et surtout les fabriques de tabac restent en souffrance ; plusieurs se sont déplacées, Dordrecht se plaint également, mais les raffineries de Rotterdam prospèrent.  
 Quelques fabriques de Leyde ont reçu de l'extension ; la nouvelle imprimerie de coton a commencé cette année à travailler.  
 A Gorcum on a élevé une distillerie de genièvre de pommes de terre, et à Kralingen une fabrique de sirop.  
 A Gouda, on a bâti une nouvelle fabrique de ciment et un moulin à tabac, le moulin à foulon de la ville a été converti en moulin à huile ; une corderie a été établie sur le chemin de Scheveningue. — A Flakké, le nombre des fabriques de garance a considérablement augmenté.  
 On se plaint en général du déperissement des fabriques de papier du Zaan, dont le débit diminue à mesure que l'importation de l'étranger augmente.  
 Les distilleries de genièvre de Weeper sont florissantes ; elles ont fait de grands envois en 1835 et de prix favorables ; il n'en est pas de même des fabriques de la Hollande-Méridionale, qui travaillent à perte et que la fraude contrarie beaucoup.  
 Les rapports sont favorables quant aux moulins à scier, aux moulins à l'huile, corderies et à la taille des diamans.  
 La briquetterie de M. Van der Goes, de Delft, travaille avec activité.  
 On se plaint de la fraude de la poterie de Luxembourg, ce dont souffrent infiniment les faïences de Delft, de Klaauw de Klokken et de Bloempot, qui sont les seules qui travaillent encore.  
 Les fabriques de pipes de Gouda ne sont pas non plus très-prospères ; elles désirent qu'on lève les obstacles que le-

gouvernement prussien y met sur le Rhin où l'on paie de forts droits d'entrée.  
 Le bassin d'entrepôt d'Amsterdam est en faveur ; les magasins augmentent journellement. On s'occupe du projet de construction d'une grande écluse de chasse pour que les navires puissent charger et décharger devant eux.  
 Dans la Hollande Méridionale, le commerce et la navigation ont été très animés en 1835, il en est de même des chantiers de construction.  
 Le commerce du bois venant du Rhin est très florissant à Dordrecht où celui avec les Indes-Orientales commence à revivre.  
 Cependant le débit des produits coloniaux en Allemagne a diminué depuis l'augmentation des droits sur les céréales et l'accession de Francfort à l'union des douanes allemandes.  
 Le commerce de transit avec l'Allemagne n'est pas sans importance ; mais celui du tabac est en souffrance.  
 Dans ces derniers temps on a envoyé du sucre et du café en Belgique.  
 Le commerce avec l'Amérique du Nord a été très actif l'an dernier, mais très limité avec les Indes-Occidentales et l'Amérique du Sud.  
 Le nombre des arrivages en 1835 dans les embouchures de la Meuse à Goedereede, est de mille sept cent trente et un ; celui des départs de mille sept cent vingt-cinq.  
 Les fabriques sont pour la plupart en souffrance dans la Hollande-Méridionale ; on est au contraire satisfait de l'état de celles de la Hollande Nord.  
 A Amsterdam, une fabrique de vitriol et d'eau-forte est actuellement en pleine activité. La fonderie de M. M. Sevensbergen et de Lanny devient de jour en jour plus importante.  
 La bâtisse du local de la fabrique de tulle de MM. Witte et Guic., avance rapidement.

BELGIQUE.

Bruxelles, 13 septembre (trois heures). — En l'absence de la cote de Paris et ne pouvant communiquer avec Anvers, la bourse a été très faible et presque sans affaire à l'ouverture ; l'actif trouvait preneurs à 28 1/4, le cours s'est relevé, il y a eu beaucoup d'argent à 28 1/2 au comptant, papier à terme.  
 On dit que la cote de Paris d'hier vient avec 1/4 de hausse sur l'actif.  
 Plusieurs journaux ont annoncé hier qu'un courtier avait disparu, ce fait est inexact ; un seul individu a manqué à la liquidation du 10, par sa position antérieure, et par le peu de confiance dont il jouissait, il ne peut être rangé ni parmi les courtiers, ni parmi les spéculateurs.  
 Après la cote l'actif reste très-demandé à 28 1/2 pour le 15. Les actions des chemins de fer sont recherchées ; les Brasseries et Li-brairies, n'ont donné lieu à aucune opération remarquable.  
 Anvers (2 heures). — Ardoin 28 1/2 argent 5/8 cours.  
 Amsterdam, 12 septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/4 (16 43/16, 5 p. c. 102 1/2 3/4 1/2), billets de chance 23 1/4 3/8 5/16, syndicat 97 1/4 1/2 1/4, société de commerce 184 1/2 1/2 1/2, Ardoin pièces de 85 livres 29 5/8 7/8 3/4, différée 10 3/4 7/8, passive 9 3/4 1/2, brésiliens 86 1/2.  
 LIÈGE, LE 13 SEPTEMBRE.  
 TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.  
 Nous nous sommes attachés à faire ressortir, dans plusieurs précédens articles, l'importance des attributions des conseils provinciaux et la nécessité d'appeler dans ces assemblées des hommes recommandables, sous le double rapport des lumières, et du dévouement aux intérêts publics. Il nous semble utile aujourd'hui d'appeler l'attention sur quelques uns des objets que le conseil de notre province devra examiner dans la prochaine session.  
 Les états députés qui conservent leurs attributions jusqu'au jour où le conseil aura procédé à la nomination des membres d'une députation nouvelle, préparent en ce moment un exposé de la situation administrative de la province, qu'ils doivent soumettre à l'assemblée générale. Ce travail, si on veut le rendre complet, sera considérable puisqu'il devra comprendre un espace de six années. Nous nous en rapportons sur ce point aux lumières et au zèle de la députation actuelle.  
 Ils pouvaient s'épargner et lessaver.  
 Ils s'attaquèrent alors.  
 Cependant l'incendie gagnait, et soudainement on entendit se briser les fenêtres de la chambre où il brûlait avec éclat. A la sanglante lueur qu'il jeta par cette issue, on vit alors, d'un côté de ce combat, un spectre s'élançant hors de la chambre et se précipiter sur le balcon, en poussant de lamentables cris ; et de l'autre côté on vit, enchaînée à un arbre, se débattre une jeune femme, répondant par des cris aussi lamentables. — Attends, ma mère, s'écria Ralph, en portant un coup terrible à Richard. — Attends, Charlotte, cria Richard, en frappant Ralph de son épée.  
 Tous deux reculerent blessés. — L'incendie gagne ! dit Richard ; entends-tu ta mère ? — Charlotte attend, dit Ralph, entends-tu ta fiancée ?  
 Ils se reprirent au combat, plus déterminés, plus furieux ; les épées réfléchissaient la rouge de l'incendie. Les cris duraient sans cesse, les cris de lady Slingsby et ceux de Charlotte. Enfin les épées se teignirent de sang, et les deux adversaires ne frappèrent plus que pour se tuer. Peu à peu cependant leur force s'affaiblit sans que leur rage perdît de sa tenacité, et ils se frappaient encore, que leurs coups déchiraient à peine leur chair. Ailleurs, aussi, tout s'appaisait, les cris s'éteignaient ; lady Slingsby ne laissait plus entendre qu'un râle sourd, et quelques sanglots suffoqués sortaient seuls de la poitrine de Charlotte. Enfin, Ralph tournant sur lui-même, comme s'il d'un dernier vertige, tomba en voulant faire un pas vers le château ; Richard, poussant un rire de triomphe, s'abattit à son tour dans le sang qui coulait de ses blessures ; lady Slingsby atteinte par l'incendie, se roula et se tordit comme un serpent dans les flammes ; Charlotte, attachée par la ceinture, se laissa affaïsser, et se ployant comme une verbe brisée, resta pendue immobile et froide au tronc de l'arbre qu'elle avait déchiré de ses dents et de ses mains. Tout se tut, l'incendie régna seul dans la nuit et dans le silence.  
 Long-temps après, deux hommes pénétrèrent dans ce domaine ; ils trouvèrent attaché à un arbre le squelette décharné d'une jeune fille, et dans l'allée qui conduisait au château les ossemens de deux hommes....

entraîne, voit ce visage s'approcher du sien, regarde et reconnaît lady Slingsby ! Il pousse un cri, il perd la raison et s'échappe.  
 Il venait de quitter la porte du château, lorsqu'il heurte violemment un corps qui recule et cède. — Ah ! c'est Richard ! enfin ! crie une voix acre bien connue — Ah ! c'est Ralph Slingsby ! enfin ! répondit la voix tonnante de Richard.  
 Tous deux reculent un moment, poussent ensemble un cri de joie, et tirent leurs épées.  
 A ce cri, à la spontanéité avec laquelle ils tirèrent tous deux leurs épées, il semble qu'ils durent s'élançant l'un contre l'autre, et se déchirer sans paroles ni retentissement. Il n'en fut pas ainsi.  
 Ralph et Richard se sentaient si bien maîtres l'un de l'autre ; ils étaient si bien enfoncés dans la même cage, si sûrs de se retrouver et de ne plus se perdre, qu'ils dédaignèrent de se hâter. Ils se regardèrent quelque temps pour se repaître l'un l'autre de leur présence. — Enfin ! dit Ralph, avec une joie infernale. — Oui, enfin ! répondit Richard avec le même accent.  
 Sais-tu les nouvelles, dit Ralph à Richard ; sais-tu que ta mère a changé le lieu du rendez-vous que tu lui as donné ? — Je l'ignorais, reprit Richard, affectant aussi le ton insouciant et dédaigneux ; mais dis-moi, Ralph, où est ce nouveau rendez-vous ? Je n'y manquerai pas, car tu sais, toi, que je ne manque pas à ceux qu'on me donne, fut-ce sous les potences de Tyburn ! — Tu as raison, tu ne manqueras pas à celui-ci ; car c'est moi qui t'en frayerai la route, répliqua Ralph, en suspendant sa réponse, comme pour lui donner plus de portée. — Où est-il donc, dit Richard, qui prévoyait une cruelle parole. — A la mort, dit Ralph. — Tu as raison à ton tour ; oui, tu m'en frayeras la route, car tu y seras avant moi, répondit Richard ; puis continuant : sais-tu aussi toutes les nouvelles qui te regardent, Ralph ? — Je les sais, répondit celui-ci sans paraître ému. — Tu sais que c'est moi qui ai livré au gibet le corps de Charles Ier. — Je le sais, dit encore le colonel d'un ton calme. — Sais-tu que c'est moi qui suis venu hier dans cette maison, où tu as voulu faire égorger ? — Je le sais, répondit Slingsby, toujours impassible. — Sais-tu que j'y ai vu Charlotte, ton amour ! ton espoir ! ta vie ! dit Richard accentuant chaque parole, comme pour la plonger au cœur de Ralph. — Je le sais. — Sais-tu que celle dont tu n'as re-

cueilli que haine et dégoût, s'est livrée à moi, et qu'elle m'appartient maintenant ; non seulement de son ame ; mais de tout son être ! s'écria Richard avec une fureur et une joie terribles. — Tu mens, tu mens, cria Ralph, qui, pâlit et trembla à son tour. — Sais-tu quelle m'attend, et que nous fuyons ensemble ? dit Richard ; qu'une fois que ce fer aura cherché ta vie dans ton cœur, nous partirons pour vivre, Ralph, tandis que ton corps restera ici, abandonné aux bêtes fauves et aux oiseaux de proie. — Quelque part qu'elle attende, répondit Ralph redevenant maître de lui, elle est derrière ce fer, et ce fer est un rempart que tu ne franchiras pas ! — Tout à l'heure, répliqua Richard avec un accent de dédain. — Oui, tout à l'heure, reprit Ralph, en imitant l'inflexion de voix de Richard ; car tu ne sais pas encore que ta mère t'a maudit à son lit de mort, et que c'est moi qu'elle a chargé de ses adieux ; je les porte la sous mon pourpoint, écrits pour toi. — Je les lirai donc, dit Richard ; mais tu ne sais pas toi, qu'on t'a menti sans doute quand tu es entré ici ; tu ne sais pas que ta mère vit, qu'elle est là, qu'elle t'attend. — Ah ! s'écria Ralph, je la verrai donc !  
 A ce moment, une rougeur étrange éclaira le lieu où se trouvaient les deux ennemis. Ralph, le premier, aperçut cette lueur qui vibrerait avec éclat à travers les vitres. — C'est un incendie, s'écria-t-il malgré lui. — Oui, répondit Richard, qui s'étant un moment retourné, avait reconnu la pièce où il avait rallumé le foyer ; oui, c'est l'incendie, et ta mère est couchée sans force et sans mouvement dans cette chambre qui brûle !  
 Ralph frissonna de rage. Il ramassa ses forces et voulut s'élançer sur Richard. — Place ! place ! lui dit-il. — Tu ne passeras pas, répondit Richard.  
 Ralph courut vers lui ; mais soudain des cris perçans, sortis du bois qui était derrière Ralph, le frappèrent et suspendirent son attaque. — Du feu ! oh ! du feu, criaient une voix désolée ; du feu ! tu me meurs ! — Tu me trompais, ma mère est ici ! elle m'appelle, dit Ralph en s'arrêtant, elle m'appelle, entends-tu ? — Non, non, dit Richard, c'est Charlotte qui m'attend ; place, place ! — Tu ne passeras pas à ton tour, s'écria Ralph. — Ta mère meurt vois-tu, dit Richard. — Ta fiancée meurt, entends-tu, reprit Ralph. — Eh bien, dit l'un, iras-tu ? Et toi, dit le second, iras-tu ?

Après la vérification des pouvoirs cet exposé, sera soumis observations et aux investigations de l'assemblée, et M. le gouverneur et les membres de la députation, auront à compléter par des explications verbales, les renseignements contenus dans leur travail.

Les comptes des recettes et dépenses de 1835, et le budget de l'exercice de 1837 feront ensuite l'objet d'un examen consciencieux. Nous formons ici le vœu de voir les chiffres de ces documents accompagnés de notes explicatives, sans lesquelles la publicité est tout-à-fait illusoire. Le budget et les comptes de la ville de Liège, sont sous ce rapport des modèles à suivre.

Un assez grand nombre d'objets relatifs à l'administration des communes rurales réclameront aussi l'attention de l'assemblée provinciale dans le cours de la session prochaine.

Les ressources pécuniaires de la plupart de ces communes sont très-bornées, et il faut renoncer à beaucoup d'améliorations désirables, si l'on n'a pas recours ici aux fonds de la province. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, comment exiger des gardes-champêtres les soins et la surveillance active auxquels ils sont appelés par leurs fonctions, tant qu'ils continueront à être si mal rétribués par la caisse communale? Evidemment il faut ici venir au secours de la commune, et donner aux gardes-champêtres le traitement nécessaire pour mettre l'autorité à même de faire des choix convenables. Cette matière sera agitée dans la prochaine session du conseil.

Depuis long-temps, le gouvernement se propose de réviser les réglemens relatifs aux rôles personnels qui sont dressés dans les communes rurales; le conseil aura sans doute à donner son avis, sur les modifications qu'il conviendra d'y introduire, travail dans lequel la contribution foncière devra être prise en considération, ainsi que la fortune présumée et les loyers d'habitation.

Les habitans des campagnes comprendront encore ici la nécessité où ils sont de faire tomber leurs choix sur des hommes possédant, entre autres qualités, comme nous l'avons déjà dit, la connaissance des localités et une incontestable probité.

Les projets de réglemen concernant les chemins vicinaux et les jantes des voitures non suspendues, absorberont sans doute plusieurs séances; car la police de la voirie est un objet important, non seulement pour les campagnes, mais encore pour les villes, pour le commerce et l'industrie, le système de roulage exerçant une grande influence sur l'approvisionnement de nos marchés.

Ces projets ont été renvoyés, par décision des états provinciaux des 14 et 16 juillet 1836, à l'avis des autorités communales, et l'examen des diverses opinions dont une commission aura à s'occuper, nécessitera un travail long et difficile. Ici encore il faudra des hommes à connaissances spéciales.

Le réglemen sur les incendies pour les communes rurales a été également soumis à l'avis des administrations du plat pays, et le conseil provincial devra s'en occuper.

Le dépôt de Raikem pour les mendians invalides de la province, devra être aussi l'objet des investigations du conseil; car nous croyons savoir que la situation des mendians demande des améliorations.

Nous reviendrons dans un article à part sur le chapitre des routes, le plus important de tous ceux placés dans les attributions des conseils.

Mais nous rappellerons encore avant de terminer que l'administration communale de Liège, réclame sur les fonds provinciaux une augmentation de crédit pour le chemin et le quai de hallage; on sait que les états provinciaux voteront, dans l'une de leurs dernières sessions, une somme de quarante mille florins, dans la supposition que l'adjudication des travaux ne s'éleverait pas à une somme de 680,000 francs.

Il sera aussi demandé pour le conservatoire royal de musique, une allocation destinée à subvenir aux frais de l'instruction des élèves peu aisés, et qui montreraient d'heureuses dispositions pour leur art.

Ces divers objets et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, ainsi que les affaires nouvelles qui pourront appeler l'attention, occuperont sans doute grandement la session de quinze jours des conseils provinciaux, et même les huit jours qui peuvent y être ajoutés sans l'autorisation du gouverneur.

Par arrêté du même jour, le Roi approuve les statuts et autorise l'établissement de la société anonyme formée sous la dénomination de Société de la concession houillère de la réunion, à Mont sur Marchienne, près de Charleroy.

Par arrêté du 31 août 1836, le Roi approuve les statuts et autorise l'établissement de la société anonyme dite Société de Charleroy pour la fabrication du verre et de la gobletterie.

Par arrêté du 6 septembre 1836, un brevet d'invention de 15 années est accordé aux sieurs Witmann (Julien et Victor-Auguste), domiciliés à Bruxelles, rue de la Fiancée, n° 26, pour un nouveau procédé de fabrication du vinaigre.

Par arrêté de la même date, un brevet d'invention de 15 années est accordé au sieur Letoret (Charles), négociant, domicilié à Mons, pour une nouvelle machine à vapeur, à épuisement, à haute pression et à simple effet.

Par arrêté royal du 1<sup>er</sup> août, est accordé à M. le lieutenant-colonel Degand, une pension de 2540 fr.

Par arrêté royal du 18 août est nommé capitaine de cavalerie de seconde classe, et aide-de-camp de M. le général d'Hane, le capitaine-quartier-maître Liben (Jean Joseph), du régiment des guides.

Un arrêté royal fixe ainsi qu'il suit le traitement des officiers supérieurs en disponibilité. Général de division, 11,260, quatre rations, général de brigade ou intendant militaire en chef, 7,730, deux rations, colonel ou intendant de 1<sup>re</sup> classe, cavalerie, etc., 5,600, deux rations; infanterie, 4,930, deux rations, lieutenant-colonel ou intendant de 2<sup>me</sup> classe, 4,200; infanterie, 3,930, deux rations; major, 3,660, deux rations, infanterie, 3,360, une ration; sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe, 3,660.

— Le commandement de la place de Liège, qui jusqu'ici avait été de seconde classe, vient d'être rangé dans les commandemens de première classe.

On nous écrit d'Ostende, 11 septembre:

Il y a eu hier au soir spectacle gala au théâtre de cette ville, le roi et la reine l'ont honoré de leur présence. Il y avait nombreuse et brillante société: on y remarquait beaucoup de riches jolies toilettes, et les belles femmes n'y manquaient pas. Vous savez que le sang est beau dans ce pays. Le roi et la reine paraissaient fort satisfaits et n'ont quitté qu'après avoir vu deux pièces. Le théâtre est fort bien, pour un théâtre, de petite ville, où l'on ne joue qu'une saison.

Le roi accompagné de M. Goblet part cet après midi pour Calais, où il s'embarquera pour Douvres. La reine attendra ici son retour et ne l'attendra que peu de jours, paraît-il. On ignore le but de ce voyage; mais il ne serait pas impossible qu'il se rattachât au projet de mariage du neveu du roi, et surtout aux communications personnelles de Louis-Philippe avec le roi d'Angleterre. Il s'agirait de faire surgir de l'autre côté du détroit un ministère dans l'esprit du nouveau ministère français, et de faire porter par un ministère quasi-tory, avec des modifications, les mesures législatives que les whigs n'ont pu faire passer à la chambre des lords. Ce qui légitime ces suppositions c'est l'arrivée d'une estafette porteur d'une dépêche autographe de Louis-Philippe.

(Observateur.)

Le conseil général de la Drôme vient de poser une singulière question: Trouver un moyen pour combattre l'insouciance des électeurs à se rendre aux élections.

On écrit de Paris: En faisant des recherches à la Ste.-Chapelle, on a trouvé les minutes originales du procès de la Pucelle d'Orléans. En marge de son interrogatoire se trouve son portrait, dessiné probablement par le greffier dans un moment d'inaction.

Age du monde. — Dans la dernière séance de l'association britannique, le docteur Buckland a déclaré qu'il faut désormais assigner à l'âge du monde des millions d'années, et que les hébraïstes les plus savans viennent de donner une nouvelle interprétation aux deux premiers versets de la Genèse.

Ces paroles du révérend docteur ont été accueillies par de longs et vifs applaudissemens.

L'Essex Herald contient le singulier spécimen suivant de pétition que les dames de ce comté devraient, dit-il, présenter au parlement. « Vos pétitionnaires sont convaincues que le célibat prolongé aigrît le caractère, dispose à l'avarice, alonge la figure; retrécit le nez et empêche la longévité. La mort d'un vieux garçon est loin d'avantagé l'état, autant que le pourrait faire l'existence d'un grand nombre d'enfants portant des vêtements grevés de fortes taxes, et mangeant des objets de consommation profitables à l'échiquier de S. M.

Par suite de ce principe monacal, plusieurs de vos pétitionnaires ont déjà atteint leur 35<sup>e</sup> année sans avoir été demandées une seule fois, bien qu'elles ne manquent d'aucune des qualités qui pourraient rendre confortable la vie commune: pour prévenir toutes les fâcheuses conséquences du célibat obstiné, vos pétitionnaires vous prient d'adopter un bill portant contre tout individu âgé de plus de 26 ans, qui n'aurait pu se justifier devant un jury féminin, la peine du bannissement avec la marque de la lettre B. au front. » (Bachelor qui signifie célibataire.)

En Silésie le fer est monté depuis une année de 15, le plomb de 25 et le zinc de 100 p. c. Le propriétaire d'un bon fonds d'une grandeur modeste a gagné sur ce dernier article dans l'espace de six mois 90,000 thalers.

Un journal de la Nouvelle-Galles du Sud contient une invitation adressée au barreau anglais d'envoyer dans la colonie un certain nombre d'avocats, parce que la profession y est exercée par quelques individus qui se sont arrogé un véritable monopole.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Il résulte d'un tableau du commerce de Russie avec la Hollande et la Belgique, publié par la Gazette du commerce de Pétersbourg, qu'il a offert les reviremens suivans:

	Valeur des importations.	1834.	1835.
A Amsterdam : de Russie	2,445,000 fl.	3,048,720 fl.	
d'autres lieux	77,396,600	76,072,280	
A Rotterdam et Schiedam : de Russie	1,468,400	506,940	
d'autres lieux	21,550,100	71,532,800	
A Anvers : de Russie	1,543,600	2,490,800	
d'autres lieux	58,956,700	61,559,200	

— Les ventes annuelles de café faites par la Société de Commerce des Pays-Bas n'avaient pas encore réussi aussi complètement que les deux qui venaient d'avoir lieu à Amsterdam, le 5, à Rotterdam le 8 du courant; dans la première 133,610 balles café Java, 10,896 balles Sumatra; dans la seconde 131,324 balles Java et 3,355 balles Sumatra, mises aux enchères, se sont toutes vendues, à quoi il faut ajouter 23,834 balles adjugées le 1<sup>er</sup> à Middelbourg, pour former un ensemble de 300,019 balles, qui, au prix moyen de 30 fl. chacune, représentent 9 millions 570 mille florins. Le cours des primes sur les actions de cette société à la bourse d'Amsterdam du 3 était de 83 p. c., à la cote du 9, il est resté à 94, après avoir été plus élevé.

— On lit dans l'Echo de la Haute-Marne, du 8 septembre: « Le prix des coupes de bois, aux dernières adjudications, ont dépassé toutes les prévisions, quelque exagérées qu'elles fussent, basées sur ceux des ventes de l'année dernière.

« Jamais, même aux temps les plus florissans de l'industrie sidérotechnique, même aux plus beaux jours de la restauration, ils ne se sont élevés aussi haut: il y a eu généralement augmentation de plus d'un tiers. On se demande avec inquiétude où s'arrêtera cette effrayante progression, et personne ne peut en assigner le terme. Les maîtres de forges

achètent à tout prix; le produit du sol forestier ne suffit plus à l'activité de leurs exploitations, aux besoins actuels de leurs usines; leurs fourneaux dévorent la part de combustible, jusqu'à présent réservée à la consommation du chauffage.

« Au train dont vont les choses bientôt le consommateur ne pourra, à aucun prix, se procurer du bois au sein du pays le plus boisé de la France! Déjà les prix sont inaccessibles aux plus grand nombre des consommateurs, obligés de s'imposer des privations qu'ils supportent d'autant plus impatiemment qu'ils en connaissent la cause et qu'ils entrevoient la possibilité de la faire cesser.

« Cet état de choses, s'il est général, ne peut manquer d'éveiller la sollicitude du gouvernement, et de lui faire sentir la nécessité d'y mettre un terme, par des mesures qui concilieront à la fois les intérêts respectables sans doute de l'industrie métallurgique, et les besoins non moins impérieux de la consommation générale. S'il profite aux communes et à l'Etat, à la prospérité desquels nous devons applaudir, il produit aussi des souffrances auxquelles nous devons compatir.

— On ne montre pas moins d'ardeur aux Etats-Unis qu'en Europe pour les entreprises industrielles. Le capital social demandé pour la fondation de la banque d'Onéida était de 400,000 dollars; il a été souscrit pour 2,750,000 dollars.

EXPOSITION DE BRUXELLES.

L'exposition de Bruxelles vient de s'ouvrir. Elle surpasse d'après plusieurs rapports, toutes les expositions qui ont eu lieu jusqu'ici en Belgique. Wappers, dit une feuille qui ne s'est pas toujours montrée favorable à cet artiste, Wappers s'est élevé d'un bond prodigieux; Keyser se soutient à toute sa hauteur. Le langage de plusieurs autres journaux n'est pas moins satisfaisant. L'Emancipation publie la liste des artistes dont les productions figurent au salon, divisés par ville, afin que l'on puisse se faire une idée du degré de culture des arts, par le nombre de ceux qui s'en occupent. Voici les chiffres qui résultent de cette statistique.

	Nombre des artistes qui ont exposé.	
Bruxelles	112 peintres	7 sculpteurs.
Anvers	45	5
Gand	11	
Malines	8	
Bruges	7	1
Louvain	6	3
Liège	4	1
Tournai	3	
Vilvorde	2	
Ath	3	
Namur	1	
Courtray	1	
St. Nicolas	1	
Roulers	1	

Les artistes liégeois qui ont exposé sont: MM. Virilvoye, Closon, Jules Van Marck, Fanton et Eugène Simonis.

Le salon contient 594 numéros, dont plusieurs, soit en vignettes, dessins ou gravures indiquent plusieurs objets. Ils sont divisés de la manière suivante:

22 Tableaux d'histoire.	420 Dessins, mignatures, aquarelles, lithographies, gravures, etc.
42 Tableaux de genre ou de cheval.	40 Bustes en marbre.
172 Tableaux, vues, paysages et animaux.	14 Bustes en plâtre.
49 Marines.	2 Statues en marbre.
12 Tableaux d'intérieur.	2 Statues en bronze.
24 Tableaux de Vierges et de sujets religieux.	41 Statues en plâtre.
22 Tableaux de fleurs, fruits, etc.	3 Bas-reliefs, médailles, etc.

Les tableaux occupent 5 divisions de la Grande Galerie, et 6 salons.

Les dessins, lithographies, mignatures, aquarelles, etc. occupent la dernière division de la Grande Galerie, un salon et 2 cabinets.

Les marbres et plâtres sont placés dans un salon et dans le grand escalier.

Tous ces objets ont été disposés avec art et bien placés pour le jour dont ils sont éclairés: on doit rendre justice aux soins qui ont présidé à cet arrangement.

ETAT CIVIL DE LIEGE le 13 SEPTEMBRE.

Naissances: 2 garçons, 1 fille.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir: Jeanne Péree, âgée de 65 ans, herbier, faubourg Ste. Marguerite.

Les bourgmestre et échevins invitent les parens du nommé Nicolas Joseph Delbroeck, conducteur à la troisième batterie du troisième régiment d'artillerie, né à Engis et domicilié en cette ville, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires relatives à l'administration.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi 14 septembre 1836.

Premier début de M. Edouard.

La troisième représentation du Gamin de Paris, vaudeville en 2 actes de MM. Bayard et Vanderburck.

Précédé de la reprise de JEAN DE PARIS, opéra comique en 2 actes, musique de Boieldieu.

Pour faciliter cette représentation et pour cette fois seulement, M. Hartmann a bien voulu se charger du rôle de Pédrigo.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES ANGLAISES, chez F. HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

La SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE de l'OFFELD à ANS, exploitant la VEINE CLUTE, même qualité d'OUPEYE, vend le coffre houille à P. B. f. 12 28, id. le coffre charbon à P. B. f. 7 28. 49

La PLACE de CONCIERGE à la SOCIÉTÉ D'AGRÈMENT, Place Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui désirent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes municipales, rue au Potay. 926

A LOUER de suite UNE BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, située place St. Pierre n° 873, ayant 5 places au rez de chaussée, 5 chambres et 2 cabinets au premier, 4 chambres au second, le tout restauré à neuf; les cheminées du rez de chaussée et du premier sont ornées de glaces; belle écurie pour 4 chevaux, remise pour 2 voitures, un bureau séparé, fontaine, grande cour, caves, greniers, on pourra s'arranger pour y laisser quelques meubles. 53

### AVIS.

Il sera procédé le 30 de ce mois, à midi précis, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des DRAPS et SERGES nécessaires à l'armée, pendant l'exercice 1837.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu, et des échantillons des étoffes, sont déposés à la 2<sup>e</sup> division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 13 septembre 1836.

### ADJUDICATION DÉFINITIVE

#### D'UNE PIÈCE DE FONDS,

Sise à ANS, en lieu dit *Ruelle de Liège* et mesurant 7 verbes grandes environ.

Cette vente aura lieu au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont St. Martin, le 22 septembre 1836, par le ministère du notaire PARMENTIER, sur la mise à prix actuelle, par suite de surenchère, de 774 francs (outre 2 muids 1/2 épeautre de rente.) 51

### AU MAGASIN PLACE VERTE, N. 780,

A LIÈGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessus les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Japons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible.

Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

### VENTE AUX ENCHÈRES

#### DE SIX MAISONS,

SITUÉES RUE SUR LA FONTAINE, A LIÈGE.

LUNDI 10 octobre 1836, à 3 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville n° 1002, à la vente au plus offrant, DE SIX MAISONS, portant les numéros 33, 34, 35, 36, 37 et 47, avec toutes leurs annexes, dépendances et petites cours respectives, le tout en bon état, situé rue sur la Fontaine, à Liège, à proximité du quai de la Sauvenière, tenant, savoir: les cinq premières, d'un côté à M. Ancion, fabricant d'armes, d'un autre à M. Philippe Joseph Voiturier, et des deux autres côtés à la rue sur la Fontaine et à celle conduisant au quai de la Sauvenière, et la sixième à M. le bourgmestre Jamme, M. Voiturier et la rue.

Cette vente se fera en masse ou en détail suivant le désir des amateurs.

S'adresser au notaire LAMBINON pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété. 52

## AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge: Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc. Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES. 37

### AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Les maison, distillerie avec tous ses ustensils, établies pour 60 bœufs, jardin et prairie appartenant à M. MAHY LEROY, ayant été adjugés provisoirement au prix de 30,000 fr. par procès verbal reçu par M. BOLINNE, notaire à Huy, toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième, jusqu'inclus le 21 du courant à dix heures du matin, et le même jour à 12 heures, ils seront réexposés définitivement en vente.

Cette propriété est située au faubourg de Statte, à Huy, où il existe un commerce de grains très étendu; elle est bordée d'un côté par la route de Huy à Tirlemont et de l'autre par la Meuse, ce qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer pour ce genre d'industrie.

S'adresser pour les voir à M. Mahy qui l'occupe. 50

### PROVINCE DE LIÈGE.

#### TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

JEUDI, 15 septembre 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction de la partie de route de

### BATTICE A AUBEL,

COMPRISE ENTRE LA MINERIE ET AUBEL.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, des commissaires d'arrondissement et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Aubel.

Liège, le 25 août 1836.

Le gouverneur de la province de Liège,  
Baron VANDENSTEEN.

### ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Par suite de surenchère, LA MAISON située rue des Garmes côté 383, à Liège, sera réexposée et adjugée définitivement le MARDI, 20 septembre 1836, à 11 heures du matin, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons du nord et de l'est, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n. 443, au lit Liège, et par le ministère du notaire BIAR, sur la mise à prix de 11,655 fr. 996

On trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile n° 32, un Assortiment choisi de PARFUMERIE Française et Etrangère; savoir:

Amandine, nouvelle pâte de toilette, extraite d'amandes et de pistaches, dont elle réunit toutes les propriétés onctueuses et adoucissantes, blanchit la peau, lui donne de la fraîcheur et la préserve des gerçures. Elle possède aussi l'avantage précieux d'enlever le feu du rasoir et de s'opposer aux boutons qui suivent ordinairement l'usage indispensable du savon pour la barbe.

Savon d'Aveline mousseux.  
Crème et savon d'amandes amères.  
Crème balsamique de sir Grenouck, qui blanchit la peau, et ôte les boutons, les taches de rousseur et le hale.

Savon onctueux; savon à la rose de Demarson, et autres.  
Fluide de Java; régénérateur; huile antique; véritable macassar pommade grasse d'ours canadienne et autres, de tous prix et de toutes odeurs.

Extrait de Portugal de Houbigant-Chardin; idem de Maurice Riban de Montpellier.

Essence vestimentale, qui ôte les taches aux soieries et autres étoffes. Véritable eau de Ninon; eau de Botot; eau de Mouseline; extrait de vétiver, qui a aussi la propriété d'empêcher les mites; vinaigre de Bully; eau de rose double; eau-de-vie de lavande double et ombrée; poudre pulvérine et poudre de Liban pour teindre les cheveux; poudre de Charlard; poudre de Ceylan et Ma-ot-cha pour les dents; pâte d'amande et farine de noisette.

On trouve aussi chez le même, la gelée brillante, nouveau cosmétique indispensable aujourd'hui pour la coiffure des dames. Cette gelée donne aux cheveux un brillant agréable, les fixe d'une manière durable, et leur donne une consistance qui permet de leur faire prendre la position que l'on veut. Ce cosmétique est encore utile pour la toilette des hommes, puisqu'il sert à fixer, non-seulement les cheveux, mais les favoris et les moustaches.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange d'Hyères et les eaux de Cologne des trois Farina.

La COMMISSION ADMINISTRATIVE des HOSPICES CIVILS de LIÈGE, mettra le mercredi 5 octobre 1836, à 8 heures précises du matin, en ADJUDICATION publique au rabais, par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, LA FOURNITURE d'une quantité considérable de poignées de terre de trois qualités: CORNES DE GATTE, BOULETS et CANELLES, en plusieurs lots. Le cahier des charges est à voir, tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 980

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

### VILLE DE LIÈGE.

Les bougmestre et échevins, considérant que le passage public sous la première arche du pont en construction de la Boverie, rive gauche, est de nature à entraver ou gêner les travaux, et qu'il existe d'ailleurs une autre voie de communication tout à proximité.

Arrêtent: Le passage sous l'arche susdite est interdit au public à partir d'aujourd'hui, mardi 13 septembre courant.

La police exercera la surveillance nécessaire pour assurer l'exécution de cette mesure.

Cette décision sera publiée et affichée pour la connaissance de tous, A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 12 septembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

### BOURSES.

LONDRES, LE 12 SEPTEMBRE.

3%, consolidés	94 1/8	Espagne. Cortès	34 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/2	Différées	43 3/4
Holl. Dette active	55 3/8	Passives	9 3/4
Portugais, 5 p. c.	63 1/4	Russie	000 0/0
Id. 3 p. c.	43 0/0	Bésil. Emp. 1834	86 1/0

AMSTERDAM, LE 12 SEPTEMBRE.

Holl. Dette act. v.	102 1/2	Inscr. au gr. livre	00 0/0
Dito 2 1/2	54 13/16	Certifs. à Amst.	00 0/0
Différée	41 1/2	Pologne. L. d. 500f.	136 1/2
Billet de change	23 5/16	Lots de Rd. 50 f.	109 0/0
Syndic. d'amort.	97 1/4	Espagne. E. Ard.	29 3/4
3 1/2	79 3/4	Dito grd	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	186 0/0	Dette différ. anc.	10 3/4
nouvelle	103 1/2	nouv.	14 0/0
Russie, H. et C. 5	101 7/8	passive	9 3/4
1829, 5	105 0/0	Autriche. Métal. 5.	100 1/8

ANVERS, LE 13 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act. v.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	93 1/2
Det. différ.	41 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	101 0/0
Emp. de 48 mill.	101 1/2 A	à An. 1834.	99 0/0
HOLL. Dette active	00	CHANGES.	
Rente remboursab.	97 1/4 P	Amst., c. jours	3 1/4 P.
Autriche. Métal. 5.	103 1/4 P	Rotterdam, Idem	3 1/4 P.
Lots de fl. 100.	256 0/0 A	Paris, Idem	118 0/0 P
de fl. 250.	42 P	2 mois	fl. 3 1/4 P.
de fl. 500.	6 0/0 P	Lond. p <sup>r</sup> Estr. c. j.	39 1/4 P.
Polono. Lots fl. 300.	145 1/4 P	2 mois	39 1/8 P.
fl. 500.	134 1/4 P	Ham. p <sup>r</sup> 40 HB. c. j.	35 3/16
BRÉSIL. E. à L. 1824	86 1/4 P	2 mois	34 15/16
ESPAG. Emp. 1831.	28 3/8 3/4 1/2 A	Bruxelles et Gand.	1 1/4 p. c. perté.
D. dif. 1834.	0 0/0		
Dit p. 1835.	9 1/4 A		
Dette diff.	14 0/0 P		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 13 SEPTEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 28 3/8 1/2 5/8 3/4 5/8 et resté 28 1/2 A.

Primes à un mois 31 dont 1 p. c. P.

BRUXELLES, LE 13 SEPTEMBRE.

Dette active	54 1/2	Chemin de fer	103 1/2 P
Emp. R., fin cour.	101 1/4	Fourn. des Vennes	113 1/2 P
Emp. de 30 mill.	94 1/4 A	Chateaufort	149 1/2 P
Emp. dec. v. 1832.	100 1/4 P	St-Léonard	120 1/2 P
Act. Société Gén.	815	Verreries Charleroi	149 1/2 P
Soc. de Com. de civ.	148 et P	Espérance	123 0/0 P
Ban. de Belgique	126 1/2 P	Dette active. Holl.	54 3/4
Soc. de c. de S.-O.	112 0/0 P	Synd. d'amort.	00
S. Hauts-Four.	450 0/0	Lost. r. av. coup.	97 1/2 A
Banq. fonc.	102 1/4 P	inscrip.	97
S. du Cha. Flenu	452 1/2 P	Métalliques	103 0/0
Wasmé-Horuu.	108 et P	Naples	93 1/4
Sclessin	435	Emp. Ard. 1835.	28 1/2 P
Société nationale.	135 3/4 P	D. différée	44
Levant de Flenu	115 0/0	Id. 1835	0 0/0
Charb. d'Ougrée	124 1/4 P	Bésil. Rotsch.	86 0/0 P
Sars-Longchamps	122 3/4 P	Rome	100 1/2 A

VIENNE, LE 5 SEPTEMBRE.

Métalliques, 103 7/8. — Actions de la banque, 135 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 13 SEPTEMBRE.

Le schooner danois Elisa, v. de Marseille, ch. d'huile, savon, eau-de-vie, etc.

PLACE D'ANVERS, LE 13 SEPTEMBRE.

VENTES.

Colon. — 400 balles Géorgie et Mobile à prix non indiqué.  
Sucre brut. — 600 caisses Havane blond dont les prix n'ont pas été cités, 300 caisses Havane blond de fl. 22 à 23, pav. étr.  
Sucre raffiné — 10,000 k. pains en papier, sans indication de prix.  
Riz. — 250 tierç. Caroline nouveau, de fl. 12 1/4 à fl. 12 1/2.  
Café. — Environ 200 balles Brésil et 180 balles Batavia, prix divers.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.